

Association du Parc des Expositions et des Congrès - Garantie de la Ville de Besançon, à hauteur de 50 %, d'un crédit-relais de 700 000 F contracté auprès de la Banque de l'Economie - Crédit Mutuel

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'Association du Parc des Expositions et des Congrès envisage à nouveau de contracter auprès de la Banque de l'Economie-Crédit Mutuel, un crédit-relais d'un montant de 700 000 F sur une durée de 3 ans au taux PIBOR 3 mois + 1,30 % l'an, pour lequel la garantie de la Ville de Besançon est sollicitée à hauteur de 50 %.

L'Assemblée Communale est invitée à réserver une suite favorable à cette demande et à prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'Association du Parc des Expositions et des Congrès tendant à obtenir la garantie communale, à hauteur de 50 %, pour un crédit-relais de 700 000 F,

Etant donné que le montant total des annuités d'emprunts déjà garantis ou cautionnés par la commune à échoir au cours de l'exercice, majoré du montant net des annuités de la dette communale, n'excède pas un pourcentage défini par décret, des recettes réelles de la section de fonctionnement du budget communal,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} : La Ville de Besançon accorde sa garantie à l'Association du Parc des Expositions et des Congrès pour le remboursement, à hauteur de 50 %, d'un crédit-relais de 700 000 F que cet organisme se propose de contracter auprès de la Banque de l'Economie - Crédit Mutuel, pour une durée de 3 ans avec taux variable (taux PIBOR 3 mois + 1,30 %).

Le taux initial sera celui en vigueur à la date d'établissement du contrat. Toutefois, la garantie de la Ville ne s'appliquera que dans la limite des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis et assimilés publiés par l'INSEE (TMO).

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune de Besançon s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Banque de l'Economie - Crédit Mutuel adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 2 : Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement, à créer en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant de l'annuité.

Article 3 : M. le Maire de Besançon est autorisé à intervenir au nom de la Commune au contrat d'emprunt à souscrire par l'Association du Parc des Expositions et des Congrès.

M. LE MAIRE : Il y a plus d'une dizaine d'années, nous avons garanti un tel prêt à hauteur de 100 %. Désormais, cela n'est plus possible donc nous garantissons celui-ci à hauteur de 50 %.

M. SALOMON : Monsieur le Maire, il n'y a aucune précision dans le rapport, sinon ce que vous venez de dire. J'aurais aimé savoir le besoin réel de l'association, à part celui de trésorerie. Est-ce qu'il ne s'agit que de cela ?

M. LE MAIRE : Pour l'instant, oui. Les banques, que vous connaissez bien, ne veulent pas ouvrir de lignes de trésorerie à des associations sans garantie. C'est en l'occurrence une garantie sans aucun risque pour la collectivité. Le Parc a été bien géré par Henri COUDURIER pendant de très longues années et je pense que M. GAUTHIER, qui a pris le relais maintenant, le fera de la même façon. Il y aura peut-être des difficultés au niveau budgétaire car nous avons, pendant cinq ans, travaillé avec une aide de la Région, à hauteur de 700 000 F. Or nous avons des difficultés à obtenir de la Région le maintien de cette aide à ce niveau. Nous n'avons pas eu de réponse du Conseil Régional sur ce point mais je crois savoir que sera présenté prochainement le projet que le Conseil Régional revienne un petit peu dans le giron de l'association du Parc des Expositions et des Congrès et nous pourrions ainsi équilibrer le budget de cette structure.

M. JACQUEMIN : La Région n'est pas effectivement administrateur du Parc qui, depuis toujours, a fonctionné avec les chambres consulaires, la Ville et le Conseil Général. Il avait été effectivement demandé il y a quelques années à la Région un appui financier sur cinq ans, qui a été honoré par cette collectivité. Il semblerait qu'aujourd'hui à nouveau il y ait besoin d'un coup de pouce sur le plan de l'équilibre financier du Parc. Je crois que la Région va examiner cette demande, cela m'a été confirmé par le Président du Conseil Régional. Je ne sais quelle sera la décision de l'assemblée. Simplement, je précise que ce n'est pas une obligation pour la Région et ce n'est pas une politique de participer à ce genre d'association mais cela ne veut pas dire que la Région n'apportera pas une réponse qui aille dans le bon sens.

M. LE MAIRE : Ce que je veux préciser, Monsieur JACQUEMIN, c'est que nous avons obtenu -je devais en être le président à ce moment-là, car là aussi c'est une présidence tournante- du Président Edgar Faure à l'époque, l'assurance que pendant cinq ans la Région participerait aux dépenses d'investissement. C'était juste au moment où l'on a construit Micropolis, et cette promesse a été honorée mais depuis deux ans, nous ne cessons de réclamer une position de la Région et c'est cela qui est plus critiquable. J'espère que nous y serons arrivés maintenant mais il a fallu relancer maintes et maintes fois l'exécutif de la Région pour qu'on puisse obtenir qu'un dossier soit présenté au Conseil Régional. Je crois que cela sera fait, il me semble qu'on a à peu près la réponse du Président CHANTELAT.

En tout cas, que cela soit ou non dans les compétences de la Région, je crois savoir que pour la construction d'un parc des congrès à Belfort, et c'était dans un contrat de plan, la Région a participé de façon importante au financement de l'opération. C'est un précédent qui peut vous être utile si vous voulez défendre ce dossier au Conseil Régional. Vous ne serez d'ailleurs pas le seul à le défendre puisque Paulette GUINCHARD-KUNSTLER le fera très certainement.

M. JACQUEMIN : Je veux ajouter simplement que le montage qui avait été effectué à Belfort s'est fait au moment de la construction même et qu'on n'est pas venu chercher la Région après coup (protestations).

Le financement de la construction du parc actuel de Micropolis s'est fait il y a quelques années, je crois dans les années 1985 et a été monté avec les partenaires de l'époque. La Région a été appelée à ce moment-là pour venir conforter le financement, elle l'a fait dans le cadre de ce qui lui avait été demandé. Si la Région veut revenir pour une aide temporaire, tant mieux mais je veux simplement souligner ici que la Région n'a pas d'obligation à l'égard du Parc.

M. LE MAIRE : La Région n'a aucune obligation vis-à-vis de Besançon mais quand elle en a vis-à-vis de Belfort, elle les honore plus rapidement et c'est au départ, lors de la construction de Micropolis que nous avons demandé une aide indispensable de la Région qui pouvait le faire puisque c'était dans le domaine des équipements. Cette aide s'était arrêtée pendant deux années, j'espère que cela reprendra pour 1995, ce qui permettra d'équilibrer facilement le budget et notamment le remboursement des emprunts qui ont été contractés pour construire Micropolis.

M. GRAPPIN : Monsieur le Maire, vous avez oublié de dire que l'association a perdu une recette de 500 000 F avec la construction de la patinoire.

M. LE MAIRE : Mais pourquoi est-ce que j'oublierais de dire cela ? Tout le monde savait, le Parc des Expositions en premier, qu'une patinoire se construisait à Planoise. Personne n'est étonné. Il n'y a que vous qui faites l'étonné ce soir...

M. GRAPPIN : Mais pas du tout !

M. LE MAIRE : ... c'est vrai que c'est une recette en moins pour l'association mais c'était prévu qu'il s'agissait d'une aide provisoire de la Ville dans l'attente de la construction d'une patinoire.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.